PPRT de GDF-SUEZ à Ajaccio, lieu dit Loretto

Compte-rendu des échanges tenus lors de la réunion publique

Dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques prévu pour réglementer et pour sécuriser l'implantation, l'occupation et l'utilisation actuelle et future des locaux habités ou occupés situés autour de la station de gaz de GDF SUEZ (établissement SEVESO seuil haut) située sur la commune d'Ajaccio, au lieu dit Loretto, une réunion publique d'information et d'échange a eu lieu le mercredi 11 septembre 2014 à 18h00 au centre social Saint-Jean.

Présentations

Les présentations, consultables en annexe, ont abordées les sujets suivants :

- Présentation des installations actuelles par le représentant de l'exploitant ;
- Introduction de la démarche PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) par la DREAL, puis un exposé sur les aléas et enjeux du territoire concerné par la DDTM 2A;
- Présentation du futur projet des nouvelles installations par le représentant de l'exploitant ;
- Présentation de la carte des aléas en prenant en compte le projet des mesures supplémentaires, puis présentation du planning d'élaboration du PPRT par la DREAL.

Synthèse des présentations :

Monsieur Stéphane SBRAGGIA, 1^{er} adjoint à la municipalité d'Ajaccio, a présenté le déroulement de cette réunion publique et a souligné le positionnement de la municipalité sur le projet des futures installations de GDF-SUEZ, jouant un rôle de facilitateur dans la démarche engagée conduisant à la réduction des contraintes foncières autour du site.

GDF-SUEZ a présenté au public le fonctionnement des installations pour la production d'air butané qui alimente la ville d'Ajaccio au moyen d'un réseau de distribution. Il a été rappelé que ces installations sont les seules à alimenter en gaz la ville d'Ajaccio.

Les représentants de l'État ont expliqué les raisons et l'obligation réglementaire d'élaboration d'un PPRT autour du site de GDF-SUEZ. Ce plan a pour rôle de protéger la population en résorbant les situations préoccupantes héritées du passé et préserver l'avenir par la mise en place de mesures à travers d'un règlement, valant servitude d'utilité publique, qui sera annexé et opposable au Plan Local Urbanisme (PLU) de la commune d'Ajaccio.

A cet effet, différentes cartes ont été présentées (cartes des aléas, des enjeux et du zonage brut)= permettant de visualiser les zones de risques actuelles suivant leur degré d'importance.

Elles permettent en particulier d'identifier les zones dans lesquelles les mesures foncières 'expropriation et délaissement) devraient être instaurées mais également celles dans lesquelles des mesures de renforcement du bâti doivent être imposées.

Au regard de la configuration actuelle des installations de GDF-SUEZ, le périmètre à risques couvre une surface de 1042 mètres de rayon centrée sur le site.

Afin de réduire ce périmètre, dans la perspective notamment de permettre la réalisation de nouvelles infrastructures, particulièrement le prolongement de la rocade, et de pouvoir réduire la surface

impactée par les mesures foncières au voisinage du site, GDF-SUEZ propose la mise en place de « mesures supplémentaires ».

L'exploitant expose son projet. Il vise à créer un nouveau site d'exploitation sur une parcelle voisine des installations actuelles.

Ce projet consiste à un encoffrage des sphères de stockage de gaz : ces sarcophages étant remplis de sable.

Ce nouveau mode de stockage ainsi que la réalisation d'autres aménagements permettront de réduire notablement la zone à risque : les distances d'effets passant de 1042 m à moins de 200 m autour des limites du futur site.

A terme, ce seront de nouvelles installations à technologie récente qui seront construites :

- nouvelles canalisations enterrées de diamètre plus petit,
- nouveaux vaporisateurs plus performants donc plus petits,
- encoffrement des sphères.

Le coût global annoncé par l'exploitant serait de 75 millions d'euros, coût inférieur aux mesures foncières à mettre en place dans le contexte actuel des installations.

Aujourd'hui, le projet de GDF-SUEZ est à l'étude par les services instructeurs de l'État. Si ce projet respecte les prescriptions réglementaires, le PPRT de GDF-SUEZ pourrait être approuvé avant la fin de l'année 2015.

GDF-SUEZ disposera de cinq années pour réaliser les travaux, soit une mise en service des nouvelles installations au plus tard en 2020.

Relevé des échanges avec la salle

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de Corse-du-Sud a demandé si le public présent dans la salle souhaitait avoir des précisions, ou bien avait des remarques, des observations suites aux présentations.

Le public ne s'est pas manifesté.

La réunion publique s'est terminée à 19 heures.

Remarques et informations complémentaires

- Cette réunion a mobilisé peu de personnes (une quinzaine de personnes) bien que les obligations formelles de publicité aient été respectées ;
- Les documents présentés lors de la réunion publique sont disponibles sur le site internet de la DREAL:
 - http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/gdf-commune-d-ajaccio-lieu-dit-a311.html
- Le public a toujours la possibilité de faire part de ses remarques ou observations et de poser des questions par l'intermédiaire de ce même site internet. Il peut également les formuler sur les registres mis à sa disposition à la mairie de la commune d'Ajaccio ainsi qu'à la préfecture de la Corse-du-Sud;
- Une deuxième réunion publique pourra être organisée si nécessaire en vue de favoriser la concertation.